DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'Evreux
Canton de Pacy-sur-Eure
Commune de
BOISSET LES PREVANCHES
27120

ARRETE MUNICIPAL

Objet : nettoiement et déneigement des trottoirs (arrêté permanent).

Le Maire de la commune de Boisset les Prévanches

Vu le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,
Considérant que l'entretien des voies publiques et des trottoirs est le moyen le plus sûr d'assurer la salubrité et la sécurité dans la commune et de prémunir, notamment par temps de neige et de verglas, les habitants contre les risques d'accident,
Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir, en permanence, en bon état de propreté les trottoirs, les accotements et les caniveaux attenants à leur propriété sur toute sa longueur.
Les déchets résultant de cet entretien doivent être évacués par les riverains dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.
En cas d'accident, le non-respect de ces obligations pourrait engager la responsabilité du riverain.

ARTICLE 2 : Par temps de neige et de verglas, les riverains sont tenus de déneiger le trottoir, l'accotement ou l'aire piétonne, attenant à leur propriété sur toute sa longueur et sur une largeur suffisante permettant la circulation des usagers.
En cas de verglas, les usagers sont tenus de procéder à l'épandage de sable ou de sel sur les mêmes espaces décrits ci-dessus.
En cas d'accident, le non-respect de ces obligations pourrait engager la responsabilité du riverain.
Ces mesures sont applicables dès la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur de la DDT, Monsieur le Directeur de l'Agence routière de VERNON et Monsieur le Chef de gendarmerie de Pacy Sur Eure, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Boisset les Prévanches, Le 25 Novembre 2014.

PRÉFECTURE DE L'EURE
27 NOV. 2014
ARRIVEE

Le MAIRE.

Nicole DELATRE

MAIRIE de BOISSET-les-PRÉVANCHES 27120